

Bulletin d'information Municipale



Saint-René-de-Matane

Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Je suis fier de vous informer que Notre municipalité demeure proactive. Plusieurs dossiers qui étaient sur table voient enfin le jour. Vous pourrez bientôt observer, si ce n'est déjà fait, des travaux sur une portion de la route du Ruisseau-Gagnon de 3.3 kilomètres. Je vous demande donc, citoyens, citoyennes, d'être vigilant pour votre sécurité et celle des travailleurs.

Une clôture pour la protection de nos installations pour l'eau potable a aussi été installée. D'autres projets sont en bonne voie de réalisation, soit : une dalle de patinoire en ciment et une vidange de véhicules récréatifs.

De plus, il nous a été accordé une subvention très intéressante pour l'achat d'équipements sportifs de la part de l'union régionale des sports (URLS). Noter que tous ces beaux et grands projets, qui ont été réalisés ou qui sont à venir, sont majoritairement subventionnés.

En terminant, je désire souhaiter en mon nom et au nom du conseil municipal, une très belle fin d'été et un beau retour en classe pour les enfants.

Rémi Fortin, maire

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 1 août 2022	Rencontre de citoyenne	Directrice générale et Maire
Le 3 août 2022	Dignité + séance extraordinaire	Directrice générale et Maire
Le 4 août 2022	Requalification de l'église	Directrice générale et Maire
Le 8 août 2022	Séance ordinaire	Directrice générale et conseils
Le 10 août 2022	Comité de vitalisation	Maire
Le 15 août 2022	Rencontre virtuelle	
	Règlement d'emprunt	Directrice générale et Maire
Le 16 août 2022	Travail MRC	Maire
Le 17 août 2022	Comité suivi- voisins solidaires	Directrice générale
Le 18 août 2022	Réunion MRC	Maire
Le 23 août 2022	Séance extraordinaire	Directrice générale et Maire
Le 31 août 2022	Consultation publique PPC moi	Directrice générale et Maire

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 3 OCTOBRE 2022, À 19 H 30**

INFORMATIONS MUNICIPALES

2022-08-168 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 – LOT 5 679 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 1297-26-5285

ATTENDU QU'une demande projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée (demande numéro 2022-35001) afin d'autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain, au 32, rue du Métropole, Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0;

ATTENDU QUE la requérante, Madame Célina Bérubé, est copropriétaire du lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285;

ATTENDU QUE le projet vise à autoriser la garde d'animaux autre que les lapins et les poules dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE le terrain visé par la présente demande se situe dans la zone 32-R, du Règlement de zonage numéro 2009-03 dans laquelle la garde d'animaux autre que les poules et les lapins est interdite;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs au plan d'urbanisme numéro 2009-01;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 4 du Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 427;

ATTENDU QUE ledit projet n'a aucune incidence sur la circulation automobile, ne nuit aucunement au paysage, à la volumétrie, à la densité ou à l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE le projet de résolution a été présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme de la séance du 31 mai 2022 et que les membres ont fait une recommandation favorable au projet (REC. 2022-03);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la présente demande numéro 2022-35001 de PPCMOI concernant le lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285, lequel vise à autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain.

ET CE, conditionnellement à ce que :

- L'enclos soit encadré de telle sorte que l'animal ne puisse pas sortir sans assistance d'un des propriétaires;
- L'enclos doit également être construit avec des piquets d'une hauteur de cinq (5) pieds, distants les uns des autres de huit (8) pieds par une bande de nylon électrique et enfoncés de vingt-quatre (24) pouces;
- Le sol de l'enclos doit maintenir en tout temps, son couvert végétal et ne doit pas être mis à nu;
- Les articles 6 à 10, qui portent sur le bien-être animal, les nuisances, la salubrité, la protection de l'environnement et la vente, du règlement sur la garde d'animaux numéro 2022-05 doivent être respectés afin que le projet n'ait aucune incidence négative sur la qualité de vie;
- La distance qui sépare les puits d'eau des voisins et la cour d'exercice pour un cheval doit être de trente (30) mètres au minimum et l'animal ne doit jamais se retrouver dans la surface des aires de protection des puits voisins situés au 30, rue du Métropole (la délimitation est en annexe de la résolution).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-175 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 738 472 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-09 décrétant un emprunt afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

De plus, il dépose le projet de règlement numéro 2022-09 intitulé « Règlement numéro 2022-09 décrétant un emprunt d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-176 AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des derniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ces ministres;

CONSIDÉRANT QU'une subvention, provenant du Programme d'aide à la voirie local (PAVL), volet redressement du Ministère des Transports, au montant d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze (1 738 472 \$) est accordée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2022.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration, les derniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme d'un million neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante et un dollars (1 929 961 \$). Un montant d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement du Ministère des Transports et un montant de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (191 489 \$) provenant des derniers publics pour des travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon ainsi qu'un montant de cinquante-six mille quatre cents dollars (56 400 \$) pour des travaux d'amélioration sur le réseau routier de la municipalité pour un total de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars (247 889 \$) provenant des derniers publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-177 ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – LER INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation écrite envoyé par courriel le 20 juillet 2022 à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit LER inc., le contrat du contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût de dix-huit mille quatre cent dix dollars (18 410 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 2 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-178 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation écrite envoyé par courriel le 20 juillet dernier à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'un désistement a été reçu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Tetra Tech QI inc., le contrat de surveillance des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût de soixante et quinze mille cent soixante dollars (75 160 \$), taxes en sus., le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 2 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-08-179 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU
RUISSEAU-GAGNON – SEAO – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site internet SEAO, au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René et au centre communautaire situé au 15, rue de La Fabrique à Saint-René-de-Matane, le 20 juillet 2022, conformément au règlement 2021-08 concernant les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la conformité des soumissions reçues a été validée par Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., le contrat de travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût d'un million cinq cent onze mille cent quatre dollars et quatorze (1 511 104.14 \$), le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise en date du 10 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane

APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE

OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse ;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale ;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la grille salariale.

DURÉE DE L’AFFICHAGE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, au plus tard le **25 août, 10 h**, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.